



## **SUD Educ 72**

4 rue d'Arcole  
72000 LE MANS

### **Comptes annuels**

**Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019**

Erreur : log de génération non trouvé

ACTIF	Exercice N			Exercice N - 1	PASSIF	Exercice N	Exercice N - 1
	Brut	Amortissements & Dépréciations	Net	Net			
Immobilisations incorporel.					<b>Capitaux propres :</b>		
Immobilisations corporelles					Capital		
Immobilisations financières					Ecarts de réévaluation		
<b>Total I</b>					Réserves :		
<b>Actif circulant :</b>					- réserve légale		
Stocks et en-cours					- réserves réglementées		
- autres que marchandises					- autres		
- marchandises					Report à nouveau	11 322 €	10 318 €
Avances et accomp. versés					<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	-30 €	1 017 €
Créances					Provisions réglementées		
- clients et cptes rattachés					<b>Total I</b>	<b>11 292 €</b>	<b>11 335 €</b>
- autres					<b>Subventions et Provisions</b>		
Valeurs mobilières de plac.					<b>Total II</b>		
Disponibilités (hors caisse)	11 292 €		11 292 €	11 533 €	<b>Fonds dédiés</b>		
Caisse					<b>Total III</b>		
<b>Total II</b>	<b>11 292 €</b>		<b>11 292 €</b>	<b>11 533 €</b>	<b>Dettes :</b>		
<b>Charges constatées d'avance</b>					Emprunts et dettes assimilées		
<b>Total III</b>					Avances et acomptes reçus		
					Fournisseurs et comptes		- 13 €
					Autres (1)		212 €
					<b>Total IV</b>		<b>199 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 292 €</b>		<b>11 292 €</b>	<b>11 533 €</b>	<b>Produits constatés d'avance</b>		
					<b>Total V</b>		
					<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 292 €</b>	<b>11 534 €</b>
					(1) Dont comptes courants d'associés		

Erreur : log de génération non trouvé

Charges (hors taxes)	Exercice N	Exercice N - 1	Produits (hors taxes)	Exercice N	Exercice N - 1
<b>Charges d'exploitation :</b>			<b>Produits d'exploitation :</b>		
- Achats de marchandises			- Ventes de marchandises		
- Variation de stocks			- Production vendue (biens et services)		
- Achats d'approvisionnement	115 €	62 €	- Travaux & Etudes		
- Variation de stocks (approvisionnements)			- Production stockée		
- Autres charges externes *	2 355 €	1 970 €	- Production immobilisée		
- Impôts, taxes et versements assimilés			- Subventions d'exploitation		
- Rémunérations du personnel			- Autres produits (2)	4 960 €	4 845 €
- Charges sociales (et autres charges de personnel)			Produits financiers (2)	5 €	5 €
- Dotations aux amortissements					
- Dotations aux dépréciations					
- Dotations aux provisions					
- Autres charges	1 930 €	1 802 €			
- Charges financières					
<b>Total I</b>	<b>4 400 €</b>	<b>3 833 €</b>	<b>Total I</b>	<b>4 965 €</b>	<b>4 850 €</b>
<b>Charges exceptionnelles (II)</b>	<b>595 €</b>		<b>Produits exceptionnels (2) (II)</b>		
<b>Impôts sur les bénéfices (III)</b>					
<b>Total des charges (I + II + III)</b>	<b>4 995 €</b>	<b>3 833 €</b>	<b>Total des produits (I + II)</b>	<b>4 965 €</b>	<b>4 850 €</b>
Solde créditeur : bénéfice		1 017 €	Solde débiteur : perte (3)	30 €	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 995 €</b>	<b>4 850 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 995 €</b>	<b>4 850 €</b>
* Y compris :			(2) Dont reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements)		
- redevances de crédit-bail mobilier			(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de		
- redevances de crédit-bail immobilier					

## Annexe au comptes annuels

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

### **0) FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE 2018-2019 ET REGLES COMPTABLES**

SUD Éducation 72 publie ses états financiers pour l'exercice 2018-2019 en conformité avec la loi du 20 août 2008.

Son exercice comptable est du 01/09 de chaque année au 31/08 de l'année suivante, ce qui correspond à son rythme d'activité qui se situe sur l'année scolaire, il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses généralement admises :

- \* Continuité d'exploitation
- \* Permanence des méthodes comptables
- \* Indépendance des exercices
- \* Non compensation

Les comptes ont été établis en application du règlement du Comité de réglementation comptable N° 2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales de l'Avis N° 2009-07 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales, du règlement du Comité de réglementation Comptable N° 99-01 du 16 février 1999 relatif à l'établissement des comptes annuels dans les associations et fondations, et du règlement du Comité de la réglementation Comptable N° 99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthodes des coûts historiques.

Les libellés comptables utilisés correspondent au plan comptable général y compris les modifications introduites par le règlement du CRC N°99-01.

### **1) NOTE SUR LE BILAN**

Le syndicat n'a pas d'autres Actifs que les comptes bancaires nécessaires à son fonctionnement.

Un compte est utilisé au passif pour enregistrer des sommes dont le syndicat est dépositaire mais dont il n'a pas la libre disposition.

### **2) NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

Le compte de résultat n'appelle pas de commentaires. Les charges concernent les frais afférents au fonctionnement du syndicat.

Les cotisations sont comptabilisées en brut sur la base des sommes encaissées effectivement au cour de l'année par le syndicat. Le reversement à la fédération figure en charges. Le reliquat à verser à la fédération à la clôture de l'exercice figure dans le compte "charges à payer".

### **3) LE TABLEAU DES RESSOURCES**

Le tableau des ressources demandé par le règlement se présente ainsi pour l'exercice 2018/2019 :

<b>Ressources de l'année</b>	
Cotisations reçues	4 959,50 €
Reversement de cotisations	0,00 €
Subventions reçues	0,00 €
Autres Produits d'Exploitation perçus	0,00 €
Produits financiers	5,14 €
<b>Total des Ressources</b>	<b>4 964,64 €</b>

### **4) LES COTISATIONS**

Les cotisations sont enregistrées à l'encaissement effectif sur la base d'un barème local.

### **5) PERSONNEL**

Le syndicat ne dispose pas de salarié. Le ministère de L'Education Nationale attribue chaque année des postes de décharges à la fédération SUD EDUCATION dont une partie est utilisée par le syndicat.

### **6) AFFILIATION**

Le syndicat est affilié à l'Union Syndicale SOLIDAIRES locale. A ce titre il verse une cotisation annuelle fixe par adhérent qui ne constitue pas une partie de la cotisation de ce dernier.